

Communiqué de presse
Lyon, le 3 décembre 2021

ZÉRO ENFANT À LA RUE : LA VILLE MOBILISE DE NOUVEAUX MOYENS POUR RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

La Ville de Lyon s'engage, aux côtés de l'Etat, à élargir le parc d'hébergement et de logement pour mettre à l'abri les personnes les plus en difficultés, dont les familles avec enfants à la rue. À compter de mi-décembre, une centaine de places d'hébergements seront ainsi mises en place dans plusieurs bâtiments du patrimoine municipal ; elles s'inscrivent parmi les 500 places supplémentaires ouvertes par l'Etat pour la prochaine période hivernale.

100 nouvelles places mobilisées pour l'hébergement d'urgence

Conformément aux engagements pris par la Ville de Lyon en lien avec l'Etat, **100 nouvelles places d'hébergement d'urgence sont mobilisées par la Ville à partir de la mi-décembre** et pour une durée de 2 ans. Ces places se répartissent entre 11 logements issus du patrimoine immobilier de la Ville, un bâtiment municipal, ainsi que deux appartements du patrimoine des Hospices civils de Lyon (HCL). Elles seront plus particulièrement fléchées sur les familles avec des enfants à la rue.

D'autres logements nécessitant des travaux d'adaptation plus conséquents intégreront le dispositif à compter de 2022. L'aide apportée par la Ville en mettant à disposition son patrimoine municipal s'élève à **près de 270 000 €** (valeur locative annuelle). Ces nouveaux hébergements complètent les places déjà mises à disposition par la Ville de Lyon pour assurer un hébergement d'urgence, soit près de 220 places déjà mobilisées (auberge de jeunesse, Viricel), pour un nouveau total atteignant 320 places.

Le dispositif « Zéro Enfant à la Rue »

Ces solutions ont été rendues possibles grâce à une **mobilisation particulièrement forte des élus** de la Ville de Lyon, Sandrine RUNEL, Adjointes aux solidarités et à l'inclusion sociale, Sylvain GODINOT, Adjoint à la transition écologique et au patrimoine, Stéphanie LEGER, Adjointe à

l'éducation, et Raphael MICHAUD, Adjoint à l'urbanisme, dans le cadre du dispositif « zéro enfant à la rue » qui participe, aux côtés de l'Etat, à la mise à l'abri des familles avec enfants.

Le **partenariat entre la Ville de Lyon et l'Etat** se répartit comme suit :

- La municipalité met des locaux à disposition de l'Etat ;
- L'Etat identifie et finance l'opérateur social susceptible de gérer les sites mis à disposition par la Ville.

La Ville de Lyon et l'Etat posent comme condition impérative que toute mise à disposition soit assortie d'un opérateur expérimenté, assurant le suivi des populations hébergées sur le site concerné. Ce dispositif élargit l'offre d'hébergement sur le territoire, notamment pour le public prioritaire des familles avec enfants à la rue, tout en s'inscrivant dans le dispositif d'orientation de droit commun piloté par la Maison de la Veille Sociale.

Issue de la convention pluriannuelle d'objectifs et d'engagements mutuels en matière de résorption du sans-abrisme, signée entre l'Etat, la Métropole et la Ville de Lyon en mai 2021, cette mobilisation illustre concrètement l'importance des partenariats à nouer entre collectivités publiques et associations pour répondre au mieux aux enjeux de notre territoire. Un partenariat qui sera appelé à se poursuivre dans des projets futurs.

Lyon engagée pour le droit au logement

Le **logement est un droit fondamental**. L'écart entre l'offre et la demande de logements accessibles aux personnes et aux familles en situation de grande précarité se creuse et les plus démunis rencontrent aujourd'hui les plus grandes difficultés à se loger. Face à ce constat, une stratégie ambitieuse de développement autour de l'insertion par l'hébergement et l'accès au logement est développée au travers de l'axe « Lyon, Ville Hospitalière » du projet social du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui a été adopté à l'unanimité en conseil municipal le 30 septembre 2021.

La Ville de Lyon a par ailleurs signé en octobre 2021 la déclaration des droits des personnes sans-abri de la fondation Abbé Pierre, visant à reconnaître les droits fondamentaux des personnes sans-abri.